

## REPAS SCOLAIRE

# « On ne va pas leur servir de la soupe en boîte »

**Suite à un contrôle Afscfa, une école de Clavier ne pourra plus servir de soupe préparée par une bénévole.**

● Emmanuel HUET

Une soupe avec des légumes frais, servie aux enfants de l'école par la maman d'une institutrice. C'est dans l'école communale de Clavier-Station que ça se passait. Car il faut désormais parler au passé suite à la vi-

site, la semaine dernière, d'un agent de l'Afscfa. Le fonctionnaire a promis de revenir en janvier et a fait savoir que, dans les conditions actuelles, il ne veut plus voir de soupe servie aux écoliers.

Où l'école est-elle en cause ? Dans le fait que la soupe est préparée au domicile de la bénévole et non pas à l'école. Une absurdité pour la directrice, Brigitte Nivarlet. « On nous a dit qu'il fallait tout préparer sur place. Mais la maman est nettement mieux équipée pour le faire à son domicile. » Une solution ? Que la maman s'enregistre auprès de l'Afscfa, ce qui nécessitera un contrôle à domicile.

Ce n'est pas la première fois que ce type de sujet pose problème. Par exemple : les gâteaux d'anni-

versaire, préparés à la maison et servis aux copains de classe.

« Pour cela, répond la directrice, on m'a dit que c'était à mes risques et périls. Pourtant, avec la crème fraîche, il y a plus de risques qu'avec la soupe. »

Et la directrice de s'interroger : « Je n'ai pas envie de leur mettre de la soupe en boîte. » D'autant qu'elle pensait avoir suffisamment pris de précautions. Lorsque les repas chauds ont été instaurés cette année dans les différentes implantations, elle avait pris rendez-vous à

l'Afscfa, en compagnie de l'échevine de l'Enseignement, afin de se renseigner sur les bonnes pratiques. Mais elle ne pensait pas se faire attraper sur la soupe préparée par une bénévole. Une soupe,

rien d'autre que de l'eau et des légumes.

## La récurrence en cause

Interrogée sur ce sujet, l'Afscfa nous répond que c'est le caractère récurrent de la préparation qui pose problème. « Étant donné le caractère systématique de cette activité, elle doit être soumise aux mêmes règles que celles appliquées pour les cuisines de collectivité comme par exemple le fait de pouvoir tracer les produits en cas de problèmes. »

À moins que la maman ne s'enregistre auprès de l'Afscfa, il est donc peu probable que sa soupe puisse à nouveau être servie à l'école de Clavier-Station. ■

## Ce que l'Afscfa autorise

Derrière son action, l'Afscfa argumente : « Il y a des conditions optimales pour préparer la nourriture et minimiser les risques, une intoxication alimentaire collective par exemple. »

Sur ce cas précis, l'Agence semble appliquer de manière stricte un règlement. Mais elle nuance : « L'Agence a pris des dispositions par rapport à la réglementation européenne pour que les écoles puissent continuer à fonction-

ner dans l'éducatif et la sensibilisation sans frein de la part de l'Autorité. Évidemment, les limites sont définies entre sphère privée et nécessité d'enregistrement à l'Afscfa. Cet enregistrement vise une réaction la plus rapide possible de l'autorité face à un problème ponctuel. »

Selon elle, pas question de remettre en cause les ateliers de découverte, les gâteaux d'anniversaire... « Si, par exemple, l'ins-

tituteur souhaite préparer un gâteau pour aborder les unités de mesure avec ses élèves, il n'y a évidemment pas besoin d'enregistrement auprès de l'Afscfa. Il s'agit d'une activité sporadique, occasionnelle, et pour laquelle l'Agence n'a nullement besoin d'une vue d'ensemble. Il en est de même si on amène un gâteau pour une fête d'anniversaire. » Et de rappeler aussi que, dans le cadre de ces préparations faites maison, « il

est important de respecter les règles d'hygiène de base lors de la préparation ainsi que les méthodes adéquates de conservation des aliments ».

L'Afscfa rappelle que les écoles et les garderies ne doivent pas obtenir de numéro d'enregistrement si elle se limite à la distribution de fruits ou de biscuits. Par contre, pour le fromage, les tartines, la soupe... ça ne passe pas. ■

E. H.